

LE NUMERO
5
CENTIMES

L'Avenir

LE
5
CENTIMES



DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
1, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & REDACTION :

Rue des Quatre-Chapeaux, 11
et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 francs 100
Lyon et départ^s limitrophes, 5 f. 10 f. 200
Pour les autres départ^s.... 6 f. 13 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que sous peu nous recommencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme, si, contrairement à nos prévisions, nous n'avons pas gain de cause devant la Cour d'appel.

UN CONTRAT A REVISER

Le vent est à la concorde. Si l'on en croit les quelques escarmouches du début, la lutte prochaine sera un autre Fontenoy. C'est à qui dira : « Tirez les premiers ! » Tant mieux, la courtoisie est chose exquise, même en politique. Nos derniers scrutins n'ont rien gagné à sortir de la fange : la République, en revanche, y a beaucoup perdu. Si la réaction relève la tête à cette heure, si elle compte entrer en lice, si les impatients réveillent les découragés, c'est que nous avons donné à nos adversaires le spectacle écœurant de nos discordes.

On semble résolu, de part et d'autre, à ne pas faire plus longtemps le jeu des monarchies, on sera ferme comme par le passé, mais on sera digne. Et l'on abandonnera les questions de personnes qui irritent pour les questions de principes qui rapprochent.

La conciliation a commencé dans une réunion tenue à la Croix-Rousse. Une sorte de pacte d'alliance a été conclu entre les républicains : ceux d'avant-garde et ceux d'arrière-garde. On s'est tendu loyalement la main et l'on s'est donné le baiser de paix.

Un grand pas est fait. Maintenant, c'est aux anciens à ne pas demander la priorité pour leurs barbes blanches. L'âge a le monopole de l'expérience ; quelquefois, de l'acquiescement. A défaut d'autre chose, les vieux ont leur passé. Ce n'est pas une raison pour reprocher aux jeunes de n'en pas avoir. Le souvenir, c'est l'orgueil des vieillards ; ils sont plus que les historiens des événements, ils en sont les témoins, quand ils n'en sont pas les acteurs. Ils en tirent vanité : c'est leur droit. Mais, en politique, il faut savoir ne pas jeter toujours ses ancrées dans la balance. Corneille a dit pour quoi.

Nous entendons des vieillards s'ériger en Mentors. Ils déniaient la capacité, le courage, le sang-froid des jeunes. Antagonisme éternel : la scission des groupes vient de là.

Ils disent : « Que sont ces imberbes ? Se sont-ils battus au Deux-Décembre ? Ont-ils tenu tête à l'Empire ? Que faisaient-ils sous le Seize Mai ? » On est tenté de leur répondre : « Ils tétaiient encore leur mère ! » Ce n'est pas un crime, ce n'est pas une déshonneur, pas même un accident : c'est une fatalité humaine. Celui qui n'était pas au monde en 51 ne pouvait pas opposer sa poitrine aux sabres des sbires du coup d'Etat, et celui qui n'était qu'un biberon n'a jamais pu combattre l'Empire. Ce langage, que tiennent les anciens, on le leur a tenu. En 1848, on leur reprochait déjà de n'être pas morts en 1830. Et ceux qui le leur reprochaient avaient été pris pour des couards en 1830, pour n'avoir pas porté les armes quand, en 1792, la patrie était en danger ! Mais c'est une des faiblesses de l'enfance qui s'en va de dénier les droits de l'enfance qui vient.

Parmi ces jeunes, qui sont dans l'un ou dans l'autre comité, peu ont fait leurs preuves — précisément parce qu'ils sont jeunes. Ce n'est pas de leur faute s'ils n'ont que vingt ans. Ce malheur-là est arrivé à tout le monde — c'est même arrivé à leurs aînés, mais il y a si longtemps qu'ils se s'en souviennent plus.

Passons. Ce sont simples querelles, nées incidemment à propos de l'union des groupes.

A la Croix-Rousse, on a dit de bonnes choses lundi. Cependant on n'a pas su se méfier d'un mouvement irréflecti. L'élan est toujours grandiose : voyez ce qu'ont été dans l'histoire les fêtes de la Fédération : on s'embrasse. Et ce n'est que les bras décloques que l'on réfléchit. Les deux comités rivaux ont essayé la fusion : rien de mieux, c'est à chacun de veiller à ne point faire marché de dupes. Mais comme pour donner des gages, on a commencé par déclarer, qu'au second tour, celui des candidats ayant le moins de voix se retirerait devant son adversaire.

Dans un mouvement spontané de concorde ces choses-là se disent, quelquefois même elles se font, mais on s'en repent toujours. Que les deux comités n'en fassent plus qu'un : d'accord, mais tant qu'ils existeront à l'état de rivaux, tant qu'ils auront des programmes différents, pourquoi accompliraient-ils cette fusion *in extremis* et partielle ? Qu'est-ce que ce contrat sinon un contrat léonin ?

L'union est nécessaire, et l'effacement d'un candidat est utile, plus qu'utile : impérieusement commandée par la discipline démocratique, lorsqu'un candidat réactionnaire a des chances de glisser entre deux compétiteurs républicains. Si les électeurs de la salle Aubert ont entendu faire une ligue contre les conservateurs : c'est bien et c'est juste. L'indiscipline a compromis beaucoup d'élections, c'est sur elle que comptent les conservateurs lyonnais. Partout où il y aura un troisième candidat réactionnaire, l'effacement des républicains en minorité est un devoir. Et cela sera ainsi, nous l'espérons — maintenant, nous en sommes sûrs.

Mais dans les circonscriptions où les deux seuls candidats en présence appartiennent à l'un des deux groupes républicains, ce désistement est inutile et, au point de vue de la moralité des élections, il est dangereux.

Il n'y a pas péril à ce qu'un républicain radical arrive au conseil plutôt qu'un candidat socialiste et réciproquement. La République ne risque pas de perdre une voix, c'est une question de principe localisée, et le désistement, en ce cas, est une défection.

Les adversaires doivent, pour l'honneur même du programme qu'ils défendent, rester jusqu'à la fin sur la brèche. L'intensité de la lutte ne peut diminuer en rien la courtoisie des moyens, et les groupes qu'ils représentent, le scrutin fermé, connaissent fidèlement l'expression de la volonté populaire.

Il est temps encore de revenir sur une détermination malheureuse. Qu'on y réfléchisse. En principe, on ne doit pas faire d'autre contrat que celui-ci : la main dans la main contre la réaction ; chacun sa route pour la République !

OCTAVE LEBESGUE

M. Waldeck-Rousseau est parti pour Nantes. C'est M. Jules Ferry qui se trouve momentanément ministre de l'intérieur. Il n'est pas difficile de percevoir à jour cette manœuvre, il a élogié son collègue pour mieux pètrir à son gré la pâte électorale.

Il va se mettre en rapport avec les préfets, il va les travailler, les façonner et tâcher d'obtenir le triomphe des candidats selon son cœur.

Sous l'Empire, cette pression s'appelait la candidature officielle — M. Jules Ferry ne l'ignore pas : il l'a combattue : comment s'appellera-t-elle sous la République ?

LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

Nous allons avoir une nouvelle conférence ; elle aura pour but de liquider la situation financière égyptienne. Les Anglais ne sachant plus quoi deviner ont organisé cette machine diplomatique. Leur but serait d'obtenir l'adhésion des quatorze puissances qui ont consenti à la loi de liquidation pour une modification de cette loi.

Le *Pall-Mall Gazette* a publié à ce propos un article à sensation :

« Si l'on nous demandait de dire, en un mot, sous quel jour se présente à nos yeux la tournure qu'a prise actuellement la politique égyptienne du ministère, nous serions obligés de constater que le cabinet se laisse aller, sans le savoir peut-être, vers une guerre avec la France. Cela constaté, il est sans doute possible d'écarter une catastrophe si immense, bien que le moment où tout espoir de sauvegarder la paix sera perdu, semble s'approcher rapidement »

Elle fait allusion au discours de sir William Harcourt, disant l'autre jour, à ses électeurs du Derbyshire, que toute idée de protectorat de la part de l'Angleterre devait être abandonnée.

Elle dit que ce discours a eu en France un grand retentissement.

Les Anglais sont décidés à empêcher l'Egypte de tomber entre les mains des Français.

Mais la France est bien décidée à aller en Egypte, dès que nous en retirerons nos troupes. Si, par conséquent, nous abandonnons l'Egypte, nous devons, dès à présent, nous préparer soit à consentir à l'occupation française, soit à faire la guerre à la République.

La *Pall Gazette* termine en refusant même le contrôle à deux.

C'est un coup de pistolet, comme l'on dit en terme de boulevard. La France tiendra sa place au Congrès, c'est son rôle. Mais quant à aller planter son drapeau au Caire, elle n'y songe pas. L'exemple des Anglais, engageant dans une lutte sans issue leur honneur et leurs millions, nous indique clairement que la politique d'abstention est la seule bonne à suivre. Si l'on ne se méfie point, on va recommencer le rêve de Gambetta. Et ce serait la question d'Orient ouverte pour la plus grande joie de l'Allemagne et pour le plus grand malheur de la France.

L'évêque Fava vient d'inventer une nouvelle variété de sucre — l'espece déperissant sans doute. Ça s'appelle la *petite saur de l'ouvrier*. A ce qu'il paraît que ça fonctionne déjà à Grenoble.

La petite saur de l'ouvrier s'installe partout « dans les usines, fabriques, manufactures, ateliers ou tout à côté, partout où se trouve un centre d'ouvriers quelconque. » Les mites aussi se fourrent partout. La petite saur de l'ouvrier est de la famille des arctes. « Elle loue une mansarde dans la maison garnie où logent les ouvriers et d'où elle les visite, les soigne, raccommode leur linge, fait leur lit... » Enfin tout ce que peut faire une bonne — d'enfants, chez un monsieur tout seul.

Le *Clairon* appelle ça une idée de génie. « Si l'entreprise réussit, l'évêque de Grenoble aura, comme Vincent de Paul, comme la Salle, mérité dix statues en France. »

Pourquoi dix ? pourquoi pas neuf ? pourquoi pas onze ? Les ouvriers sont dans la joie : l'évêque Fava, est en train de leur équiper une nuée de femmes de chambre. Il n'y a que les bonnets pointus pour avoir de ces idées-là !

Mort de l'Empereur d'Allemagne

On fait courir le bruit, à Paris, de la mort de l'empereur Guillaume.

La rechute dont il a été parlé hier, les intolérables souffrances du monarque, son grand âge, tout donne créance à ce bruit, que rien, cependant, jusqu'alors, n'est venu confirmer.

Le service obligatoire pour tous a le don de faire pousser des cris de paon à la réaction. Veut-on savoir ce qu'en disait un homme peu suspect d'amour pour la démocratie ?

« Ne voudrait-il pas mieux établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans ? Cette loi ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle et qu'il est juste que les citoyens s'emploient à la défense de l'Etat. »

« Il faudrait n'en excepter aucune condition, être sévère sur ce point et s'attacher à faire exécuter cette loi de préférence aux nobles et aux riches : personne n'en murmurerait. Alors ceux qui auraient servi le r^{ts} temps veroient avec mépris ceux qui répugneraient à cette loi ; et insensiblement on se ferait un honneur de servir sa patrie : le pauvre bourgeois serait consolé par l'exemple du riche, et le riche n'oserait se plaindre voyant servir le noble. »

Celui qui voulait l'obligation du service sans en « excepter aucune condition » qui demandait que cette obligation fut imposée de préférence aux nobles et aux riches. C'est le maréchal de Saxe, le héros de Fontenoy, de Rocoux, de Lawfeld à qui Louis XVI donna le château de Chambord, en souvenir des services rendus par lui à son pays.

Les Boërs à Paris

M. Jules Ferry a reçu hier les délégués de la République du Transvaal, les Boërs. Il les a assurés de l'estime et de la sympathie de la France. Aujourd'hui, M. Grévy leur donnera une audience. Ils viennent probablement demander la conclusion d'un traité de commerce. Rien ne s'oppose à ce projet.

Ce petit peuple a lutté, il y a trois ans, contre la formidable Angleterre. Il a défendu l'intégrité de son territoire et sa liberté avec un courage remarquable qui fit l'admiration de l'Europe. Les Boërs sont descendants de Français, chassés lors de la révocation de l'édit de Nantes.

La mission se compose de MM. Paulus Kruger, président de la République du Transvaal ; Jacob du Toit, ministre de l'instruction publique, et le général Smit, membre du Volksraad, assemblée nationale des Boërs.

Les voyageurs sont descendus au Grand-Hôtel. Au balcon, flotte le drapeau aux couleurs de la nation du Transvaal, bleu, blanc et rouge, disposées horizontalement, entre deux drapeaux français.

NOS INFORMATIONS

A l'occasion de l'Exposition internationale de Turin, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition de délivrer, du 25 avril au 15 octobre 1884, des billets d'aller et retour des principales gares du réseau à Turin.

Ces billets donneront droit de s'arrêter dans toutes les gares sur les parcours français et italiens.

Le discours de M. Ferry à Périgueux a provoqué des divisions sérieuses dans les journaux ministériels de Paris.

Les tendances très favorables au clergé, manifestées par M. Ferry, ont donné lieu à de vives critiques.

M. Paul Bert se retirerait définitivement de la République Française, où d'un autre côté on pressent l'entrée de M. Liouville.

Le duc d'Audiffret-Pasquier a eu un long entretien avec le comte de Paris, sur la question des mines d'Anzin.

On a dû en dire de belles !

Dès les premiers jours de la rentrée, le ministre de l'intérieur demandera la mise à l'ordre du jour en seconde lecture du projet rattachant le budget de la préfecture de police à celui de l'Etat.

Les électeurs de la circonscription d'Espalion (Aveyron) sont convoqués pour le dimanche 18 mai, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Devic, démissionnaire à la suite de sa nomination de président du tribunal d'Espalion.

prince Louis-Charles, le prince Charles-Edmond, mort l'année dernière, le prince Adolbert et le prince Emmanuel, mort en 1878.

Des trois fils vivants, l'aîné, le prince Louis-Charles, n'étant pas marié, ce sont les fils du défunt prince Charles-Edmond qui représentent aujourd'hui la famille. Ces fils, les princes Auguste-Charles et Louis sont, comme nous l'avons déjà dit, élevés en France.

Ajoutons que, par leur état-civil, tous les membres de la famille ont le droit de porter le nom de Bourbon, ainsi que le constatent les pièces authentiques : actes de naissance, de mariage ou de décès. La princesse Amélie, mariée à un Français, M. de Laprade, propriétaire à Mazerolles, canton de Lussac-les-Châteaux, arrondissement de Montmorillon (Vienne), porte le nom de Bourbon, nous le quel les publications légales ont été faites. Juridiquement il y a donc possession d'état, et il faudrait un jugement motivé pour leur interdire de se faire appeler Bourbon.

NOUVEAUX BILLETS D'ALLER ET RETOUR du P.-L.-M.

Le public peut lire sur les murs de toutes les gares du P.-L.-M. une demande d'homologation de nouveaux tarifs de billets d'aller et de retour pour tout le réseau divisé en quatre zones.

Il y a là une de ces combinaisons familières aux grandes compagnies financières et qui consistent à retirer d'une main quand elles donnent de l'autre. La libéralité (?) du P.-L.-M. n'excite-t-elle pas un enthousiasme délirant. La Chambre de commerce de Lyon, dans une lettre au ministre des travaux publics, fait observer que l'interdiction des express aux porteurs des billets d'aller et de retour de Paris à Lyon, et réciproquement, met le commerce lyonnais dans une situation inférieure à ses concurrents de la Suisse et de l'Allemagne qui, avec des billets du même genre, mais sans cette restriction, délivrés par l'Est, peuvent séjourner plus longtemps dans la capitale.

La réduction de 25 o/o, bien que proposée pour de plus longs parcours, n'équivaut pas, pour la masse des intéressés, au relèvement du prix des billets actuellement réduit à 33 o/o.

Si M. Raynal a quelque souci de ces intérêts et des transactions commerciales, il ne mettra, croyons-nous, aucun empressement à homologuer le projet des nouveaux tarifs, sans y apporter des modifications indispensables à ces intérêts mêmes.

Nous verrons le ministre à l'œuvre.

CONCOURS HIPPIQUE

Quatrième Journée

Journée très intéressante. Trois courses bien disputées : le jury a été très embarrassé pour le classement. Nous avons remarqué, dans l'assistance nombreuse et très mêlée, où l'élément militaire dominait, MM. les généraux Carteret-Trécourt, de Boërio, Dubressolles, Innocenti, etc.

Voici les résultats :

1^{er} Prix internationaux pour chevaux de selle, sans condition d'âge ni de provenance. — 13 prix, dont 3 créés.

1^{er} prix : *Parasol*, à M. du Tertre ;
2^e prix : *Muette*, à M. d'Estainville ;
3^e prix : *Eglantine*, au vicomte de Vibraye ;
4^e prix : *Damocles*, à M. Dupargé ;
5^e prix : *Brave-Cœur*, au lieutenant-colonel Morel. Les autres prix aux chevaux de MM. Cabaud, Noblat, Faure, vicomte de Boisselin, Giraud, de Maniquet, de Salmon du Loiray.

2^e Courses d'ensemble au trot monté (poulains entiers, hongres et pouliches nés en 1881 dans la circonscription du concours. — 5 prix, dont un créé.

1^{er} prix : *Remarque*, à M. Audier, parcourt la distance en 2 minutes 38 secondes ;

2^e prix : *La Valétrase*, à M. Vital, en 2 minutes 40 secondes ;

3^e prix : *Unoland*, à M. Vital, en 2 minutes 42 secondes 3/4 ;

4^e prix : *Paysanne*, à M. Petit, en 2 minutes 45 secondes 3/4 ;

5^e prix : *Pastourelle*, à M. Gouy, en 2 minutes 48 secondes 1/4. Cette course a été très disputée entre *Remarque* et *La Valétrase*, qui avait gagné le second prix à la course d'hier.

3^e Courses au galop. (Prix-couplés officiers.)

Course très intéressante : tous les chevaux qui ont concouru avaient de sérieuses qualités. Outre ceux qui ont été primés, remarquons : *Bobèche*, à M. de la Tribarrière, lieutenant au 6^e d'artillerie, qui a dû renoncer à la course, ayant été décapulée, par suite du refus de *Gredine*, à M. Dusser, lieutenant au 6^e d'artillerie.

1^{er} prix : *Eglantine* et *Grelue*, à M. de Vibraye, capitaine au 3^e hussards ;

2^e prix : *Madjar*, à M. Malhomé, lieutenant au 3^e hussards, et *Plutus*, à M. Salmon du Loiray, sous-lieutenant au 3^e hussards ;

3^e prix : *Légation*, à M. de Carneiane, lieutenant au 19^e d'artillerie, et *Eriennette*, à M. Gallet, lieutenant au 19^e dragons.

4^e prix : *Compère*, à M. de Flers, lieutenant au 4^e cuirassiers, et *Nerval*, à M. Delmas, sous-lieutenant au 9^e cuirassiers.

La Cour d'appel a remis à quinzaine le prononcé de son jugement contre *L'Avenir de Lyon*.

L'Affaire de la Croix-Rousse

L'Ancien *Guignol* mis en vente aujourd'hui a, sous ce titre, publié une charmante charge. Ce numéro est, du reste, exceptionnel. L'article patois porte la signature autographe de *Guignol*. Octavio a fait une pochade très réussie du conseiller municipal Fichet Champavert a jeté un coup d'œil sur l'histoire, d'un immense intérêt. Et c'est pas tout ! Lisez le *Guignol* d'aujourd'hui, il ne coûte que trois sous.

A TRAVERS LYON

Hier, à propos d'un sujet italien, employé à l'hospice des aliénés de Chambéry, une erreur typographique nous a fait dire que cet employé touchait un appointement annuel de 100 fr., c'est mensuel que nous avons voulu dire, soit 1,200 fr. par année donné par l'Etat à un sujet étranger.

Assises du Rhône. — Voici la liste des jurés qui doivent siéger aux assises du Rhône, qui s'ouvriront à Lyon, le lundi 12 mai prochain :

Jurés ordinaires : Jean-Antoine Chanet, propriétaire à Civrieux-d'Azergues ; Marie-Antoine Blanc, géomètre, à Saint-Clément-les-Places ; Émile Lévy, rentier, à Lyon, quai de la Guillotière, 10 ; Jean-Georges Bouquet, propriétaire, à Lyon, petite rue de Cuire ; Céphas Charpine, officier en retraite, à Lyon, rue du Commerce, 39 ; Claude Collier, propriétaire, à Salles ; Jean-Marie Dubessy, facteur de fabrique, à Saint-Forgeux ; Charles-Victor-Lucien Boucaud, docteur-médecin, à Lyon, rue de Bourbon, 46 ; Guillaume Veillard, manufacturier, à Amplepuis ; Jules Béraud, architecte, à Lyon, rue Saint-Joseph, 33 ; Henri-Hippolyte Basset, boulanger, à Lyon, rue de Marseille, 14 ; Alphonse-Émile Offner, rentier, à Lyon, cours du Midi, 28 ; Joanny Goujat dit Jules, marchand de vins, à Tarare ; Antoine Pichat, marchand de charbons, à Givors ; Louis-Antoine Ballandrin, pharmacien, à Lyon, rue Saint-Joseph, 37 ; Jean-Joseph Paccalin, teinturier, à Lyon, rue Sébastien-Gryphe ; Jean-Claude Bérionjon, propriétaire-charbon, à Arbussonnas ; Raoul Jquemet, propriétaire, à Chaponost ; Eugène Leau,

fumiste, à Lyon, cours Lafayette, 68 ; Jules-Hippolyte-Antoine Grel, fabricant de fleurs artificielles, à Lyon, Grande-Rue de la Guillotière, 8 ; Jean-Joseph Boyrivent, propriétaire, à Grézieux-la-Varenne ; Henri-Louis Christian de Vanoy, propriétaire, à Liègues ; Antoine Pein, propriétaire, à Pouilly-le-Monial ; François Giroux, marchand de vins, à Fleurie ; Antoine Genevet, agent de change, à Lyon, rue Kléber, 7 ; Barthélemy Rivière, propriétaire, à Oullins ; Pierre-François Aubert, docteur-médecin, à Lyon, rue de Bourbon, 33 ; Jean-Marie Boiron, tisseur, à Lyon, rue Tronchet, 69 ; Pierre-Cathérin Berthier, propriétaire, à Cognay ; Antoine Demonceau, propriétaire, à Poule ; Jean-Marie Bruyas, cultivateur, à Meys ; Philibert-Auguste Thomas, propriétaire, à Létra ; Benoit Marcel, propriétaire, à Saint-Genis-Laval ; Joseph Aubert, négociant, à Fontaine-Saint-Martin ; Jacques Lang, négociant, à Lyon, quai de la Pêcherie, n° 4 ; Claude-André Camus, tisseur, à Lyon, rue Cuvier, 158.

Jurés supplémentaires : Étienne Peillon, boulanger, à Lyon, rue du Doyenné, 25 ; Joseph-Jules Laville, rentier, à Lyon, place Bellecour, 35 ; François-Marie Charnaud, rentier, à Lyon, quai de la Guillotière, 13 ; Jean-Baptiste Barret, rentier, à Lyon, rue du Jardin-des-Plantes, 6.

Billion et nickel. — Le projet de faire fabriquer de la monnaie divisionnaire en nickel vient d'être complètement abandonné à l'Hôtel des monnaies.

Deux raisons ont fait abandonner le projet : d'abord l'importance des frais de fabrication, et ensuite les grandes difficultés qui en seraient résultées pour les transactions avec l'étranger.

Le successeur de M. Busquet. — M. Munier, proviseur du lycée de Toulouse, ancien censeur du lycée de Lyon, vient d'être nommé proviseur du lycée de Lyon, en remplacement de M. Busquet.

M. Munier est un ancien élève de l'École normale, licencié en sciences mathématiques, physiques et naturelles, et agrégé de physique.

Le nombre des élèves boursiers militaires entretenus par le département de la guerre dans les écoles vétérinaires est fixé à 60, répartis ainsi qu'il suit, conformément au décret du 30 août 1876, savoir : 30 à l'École d'Alfort ; 15 à l'École de Lyon ; 15 à l'École de Toulouse.

Ces bourses sont données aux jeunes gens qui en font la demande, dans des conditions déterminées, et d'après l'ordre de mérite des candidats déclarés admissibles par le jury d'examen de chaque école.

Les candidats trouveront à la préfecture les renseignements sur les pièces à produire.

Médecins civils et militaires. — On a parlé bien souvent des bourreaux militaires qui s'appellent majors et qui laissent mourir les soldats plutôt que de les déclarer malades. Le fait se renouvelle quelquefois parmi les majors civils des hôpitaux.

Hier, un pauvre vieillard appelé Munier, habitant à Saint-Genis-Laval, se présentait à l'Hôtel Dieu pour s'y faire admettre. Le médecin de service — peut-être même l'interne — étant probablement occupé par autre chose, déclarait que ledit Munier, se portant bien, ne pouvait être admis.

Forcé fut au pauvre diable de se retirer, mais il avait à peine traversé le pont de la Guillotière, qu'il tomba de faiblesse.

Les passants durent le relever et le conduire de nouveau à l'hôpital.

Voilà un médecin — ou un interne — qui me paraît très fort en diagnostic : j'ai plains fort les malades qu'il soigne — ou soignera.

Vol. — M. Terra, chiffonnier, Grande-Rue de la Guillotière, 89, remarquait ce matin que la porte de son entrepôt avait été fracturée pendant la nuit.

Il constata la disparition de plusieurs marchandises, plomb, laine, chiffons, etc., représentant une valeur d'environ 200 fr.

Plainte fut déposée chez le commissaire de police, qui procéda aussitôt à une enquête.

Victime du travail. — Louis Armand, ouvrier charpentier, travaillait hier matin dans une maison en construction, rue Sébastopol, 48, lorsque l'échelle sur laquelle il se trouvait venant à se rompre, Armand fut précipité sur le sol.

Ses camarades le transportèrent immédiatement chez sa sœur, Mme Deschamps, demeurant rue Sébastopol, 77, où il reçut les premiers soins.

Un médecin, mandé aussitôt, déclara que les contusions qu'il a reçues dans cette chute ne présentent aucune gravité.

Chevaux et voitures. — Le cheval attelé au tombereau de M. Parot, entrepreneur, rue de Vendôme, 57, s'est abattu hier matin place des Terreaux. Pas d'accidents.

M. Cano, marchand de vins, rue Fénélon, 16, passait en voiture rue de la République, lorsque, arrivé en face du n° 1, le cheval glissa sur les rails du tramway et s'abattit. Un des brancards de la voiture fut cassé.

M. Ballard, propriétaire à Venissieux, s'en allait hier matin, vers 9 heures, dans sa voiture, dite jardinière, lorsque rue des Macchabées, en face du n° 42, l'essieu se rompit. M. Ballard put descendre sans accident, de sorte que tout se borna à de simples dégâts matériels.

Pertes et trouvailles. — M. Gauthier, demeurant rue de Castries, 10, a déposé au bureau de police un porte-monnaie renfermant une somme de 1 fr. 80 qu'il venait de trouver.

M. Paillon, demeurant rue Vaubecour, 2, déclare qu'il a perdu, dimanche, une bague en or, dite chevalière.

Mlle Fanchette Cochet, domestique, de passage à Lyon, a perdu, rue Bourbon, un porte-monnaie renfermant environ 10 à 15 fr.

Feu de cheminée. — Hier matin, à 9 heures, un feu de cheminée se déclarait chez M. Tardy, charcutier, place Beil-cour, 3. Quelques seaux d'eau suffirent pour l'éteindre, sans autres dégâts.

Soldats dévalisés. — Un vol audacieux a été commis au camp de Sathonay, dans la nuit de lundi à mardi. Les voleurs se sont introduits dans une baraque occupée par une compagnie du 121^e de ligne, et ont fouillé les vêtements des soldats endormis. Plus de vingt porte-monnaie ont été soustraits, et, après en avoir extrait le contenu, les malfaiteurs les ont jetés au milieu de la chambrée.

Les militaires ayant touché le décompte trimestriel la veille, les malfaiteurs ont dû faire bonne aubaine.

Il y a environ huit jours, une compagnie du même régiment avait déjà été dévalisée dans des circonstances semblables.

Une enquête a été immédiatement commencée par M. le commissaire de police du Camp.

Acte de probité. — Le cocher David, de la Compagnie des travaux et transports, ayant trouvé dans sa voiture deux bagues en or de grande valeur, s'est empressé de les rendre à sa propriétaire.

Nous sommes heureux de signaler cet acte de probité qui honore le cocher David.

Voici le sommaire du N° 2 de la Revue Provinciale

Chauvinisme, Arthur Meyrargues. — Urbains et Kurax : Don Peyré, Léon Cladel. — Un mot sur les poètes contemporains aux Pays-Bas. Hélène Swarth. — Félises grands et petits : Paul Gausson, Gabriel Bigorry. — Poésies, paysage, Camille Macaigne. — Le Cœur mort, Théodore Jean. — Pro Patria,

Feuilleton de L'AVENIR (34)

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

L'homme, les serviteurs ne lui apparaissent plus que confusément ; mais les joues pâles, les yeux noirs, les cheveux d'ébène de la jeune fille brillaient de tout l'éclat merveilleux qui l'avait alors frappé. Comme deux ans auparavant, Tiburcio les rassurait, les remettait dans le chemin perdu, et cheminait avec la cavalcade pendant deux jours trop vite écoulés.

Il se rappela une halte dans la forêt, pendant une nuit de délices et d'angoisses. Tous dormaient, les hommes sur la mousse, la jeune fille sur une peau de tigre : lui seul veillait. Un chêne consumé ne jetait plus qu'une lueur mourante. La nature était silencieuse, mais non muette. Il aspirait, au milieu du silence, les émanations virginales qui semblaient monter doucement vers le ciel avec les parfums, ravivés par la nuit, des mousses, des feuilles et des sassafras. Il écoutait le souffle à peine formé d'une

respiration de jeune fille qui se mariait aux harmonies des bois, éternel concert que la terre donne chaque nuit au monde étoilé.

Puis tout cela disparaissait aux yeux de Tiburcio : la jeune fille rentrait dans son habitation. C'était là qu'il passait une semaine entière, ivre d'amour, mais n'osant élever ses vœux jusqu'à celle qu'il aimait. Dans les fêtes des villages voisins de sa demeure, il l'avait revue cent fois sans être plus hardi, car il était pauvre ; mais aujourd'hui...

Tiburcio se voyait puissant et riche, et il espérait ; puis à son tour ses yeux s'appesantirent, et il s'endormit au milieu de ses beaux rêves. Était-il besoin de dire que la jeune fille que lui retraçaient ses souvenirs était celle de don Augustin Pena, et que l'habitation en question était l'hacienda del Venado.

Au point du jour, tous les dormeurs furent éveillés par le bruit d'une clochette et le retentissement sur la terre des sabots d'une cavallada. C'était Benito qui ramenait la troupe effrayée des chevaux, selon qu'il l'avait promis. Tous les voyageurs furent promptement sur pied, mais ce fut en vain qu'ils cherchèrent les deux chasseurs : ils n'étaient plus là, et s'étaient éloignés, sans que personne les eût entendus.

Les chevaux sellés, les mules chargées,

la cavalcade continua sa route vers l'hacienda. Le sénateur et don Estévan prirent les devants, tandis que Tiburcio, forcé de remonter en croupe derrière Cuchillo, car cette fois il ne restait pas de selle disponible pour lui, les suivait avec Baraja ; puis enfin venaient les trois domestiques. Les deux cavaliers cheminaient donc ensemble de nouveau : l'un, se rappelant qu'il avait acheté la révélation du val d'Or par la promesse solennelle de verges Aréllanos ; l'autre, rêvant un moyen de se défaire de Tiburcio à la première occasion.

Le jour allait faire place à la nuit, quand, après une journée de marche, les bâtiments de l'hacienda del Venado se dessinèrent dans le lointain, assombris déjà par une demi-obscurité. Pendant quelque temps encore la cavalcade suivit un chemin tracé dans les bois qui couvraient la plaine à droite et à gauche.

Au moment où la cavalcade quittait les bois pour entrer dans la plaine au milieu de laquelle s'élevait l'hacienda, deux hommes sortaient des fourrés, la carabine à la main. C'étaient les deux chasseurs qui avaient si brusquement pris congé le matin.

« Vous avez été dupe de quelque ressemblance, dit le plus âgé des deux chasseurs, c'est-à-dire le Canadien, à Dormilon.

— Je suis sûr que c'est lui, vous dis-je ;

quinze ans n'ont rien changé à son air et à sa tournure. Le son de sa voix est resté le même qu'à l'époque où j'étais le miquelet l'ape le Dormeur. Mais depuis quinze ans mon oreille ni mes yeux n'ont rien oublié non plus. Ainsi, Bois-Rosé, vous pouvez être sûr de ce que je vous affirme.

— Au fait, dit Bois-Rosé (peut-être n'a-t-on pas oublié ce nom), on rencontre plus souvent l'ennemi que l'on fuit que l'ami que l'on cherche. »

En achevant ces mots, le chasseur canadien s'appuya d'un air mélancolique et pensif sur le long canon de sa carabine, et continua de suivre de l'œil les voyageurs, qui ne tardèrent pas à disparaître sous les murs de l'hacienda.

Le soleil couchant enveloppait l'occident d'une brume de pourpre. Les collines, un instant illuminées, se confondirent dans la teinte égale du crépuscule, et les deux chasseurs, regagnant le couvert du bois, disparurent à leur tour sous son ombre épaissie par la nuit.

Gabriel FERRY.

(A suivre)

Justinien Béraud. — Le Naturisme dans les démocraties, Jean Lombard. — Les Grands lyonnais : Pierre Dupont, Paul Cassard. — Lettre du Paraguay, L. X. de Ricard. — Au bord du Lez, Lydie de Ricard. — Une poignée de sobriquets de l'Agenais, Elie Fourès. — Poésies : *Roundels*, Ch. Ratier. — Conte Persan, Gaston Jourdan. — Soir d'Été, Yuan Rays. — Les Amis de Rabelais : François Audigier, Auguste Fourès. Poésies : Les Rêves Morts, Rozaire. — Le Mois Théâtral à Lyon (Mars 1884), S. Artney.

Lire aujourd'hui dans l'*Ancien Guignol*, en vente partout.

Le gouvernement du Guignol (article patois). — Les rois républicains, M. Fichet : *Octavio*. — L'affaire de la Croix-Rousse, poésie : *Cadet*. — Coup d'œil sur l'histoire : *Champavert*. — Guignol au conseil : *Cogne-Mou*. — Le salon de Guignol : *Parpette*. — M. Victor Lebrun : *Fantasio*. — L'étendage de la huitaine : *Polyte*. — Gognandise. — Chronique du poulailler : *Polyte du Plateau*, etc., etc.

GROUPEMENT DES TISSEURS

Section du Nord. — Tous les tisseurs de la section, partisans de la chambre syndicale, l'Union des tisseurs et similaires sont invités à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui, jeudi 24, à 7 heures du soir, brasserie Robert, rue Costa, 5.

Ordre du jour : Admission et remise des livrets et cartes d'adhérents. Communications importantes aux membres du 1^{er} groupe.

Nota. — La carte servira de lettre d'entrée. La commission.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Thé Béraud, 80 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Hygiène, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ; Thé Bravais, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr. ; Vin de quinquina, 2 fr. 25 au lieu de 3 fr. ; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre ; Salsapareille, 1 fr. le kil. ; Sirop de protège-dent, 1 fr. le litre ; Sirop antiscorbutique, 1 fr. le litre ; Tisane de Sochen, 0,40 le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances aux pharmacies 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

A L'IMPOSSIBLE

35, Rue Centrale, 35

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un **COSTUME COMPLET** sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

TRIBUNE LIBRE

Commune d'Ecully. — Conférence faite au profit de la société du Soir des Ecoles Laïques. Avec le concours de : M. Mesquieu, député du Doubs, M. Pichon député de l'Ain, M. Brialmont, député du Rhône, assis de MM. Foulou, conseiller général du canton, Clément conseiller d'arrondissement, des membres de la députation cantonale et d'un grand nombre de maires et de conseillers municipaux ; le dimanche 27 avril, à 10 heures, prises de conscience, dans le local du café L'opéra au Bourg.

Il sera perçu 0,25 comme prix d'entrée. A l'issue de la conférence, une cotisation au prix de 2,50 réunira ceux des assistants qui voudront y prendre part.

Les jeunes gens de la commune désirant s'associer à cette œuvre de propagande républicaine donneront un bail le même soir à 8 heures, dont le profit sera versé à la caisse de la société.

Le prix d'entrée a été fixé à 0,50. Excepté pour les jeunes gens de la commune non souscripteur dont le prix d'entrée est de 2 fr.

Le banquet annuel des lithographes de Lyon aura lieu le dimanche 4 mai 1884, à midi au restaurant Gaillard, place de Trion, à St-Just.

Les cotisations sont reçues tous les samedis soir, de 4 à 10 heures, café de la Patrie, rue de la Préfecture, 2, le secrétaire, A. Felder.

Harmonie du 1^{er} arrondissement. — Nous prions MM. les membres honoraires qui désiraient accompagner la Société au festival de Montluel le 18 mai, de vouloir bien se faire inscrire au siège social jusqu'au 30 avril, dernier délai. Les musiciens qui désiraient faire partie de l'Harmonie sont invités à se présenter, les mercredis et samedis, à 9 heures du soir, au siège de la Société, 4, rue de Belfort. N. B. — Il ne sera perçu aucune inscription jusqu'au 1^{er} mai.

Appel aux hommes sensés qui veulent détruire la superstition et le fanatisme. — La Ligue anti-fanatique, académie philosophique libre de France, donne avis qu'un grand congrès se tiendra à Lyon, salle de l'Alcazar, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin prochains. A l'effet de résoudre les questions suivantes : 1^{re} Doit-on révoquer la stricte application du concordat ? ou va-t-il mieux séparer complètement l'Etat des Eglises ? 2^{re} Quelles mesures l'Etat doit-il prendre à l'égard des communes très religieuses ? 3^{re} Comment les Sociétés de libre-pensée doivent-elles procéder pour faire triompher définitivement en France la cause anticléricalle.

Toutes les Sociétés françaises et algériennes de libre-pensée sont invitées à nommer des délégués.

Des hôtels à prix réduit seront mis à leur disposition pour les trois jours.

S'adresser au citoyen Filleron, rue Villeroi, 29, à Lyon, et au citoyen Masson, rue Charbonnière, 17, à Paris, qui, moyennant un timbre-poste, enverront des réponses pour tous les renseignements.

Soixante-unième Société de secours mutuels d'Oullins.

La commission à l'honneur d'informer les sociétaires que le banquet annuel aura lieu cette année le 22 mai. Elle engage tous ses sociétaires à bien vouloir prendre part à cette fête de fraternité.

Nota. Les adhésions seront reçues au siège de la Société, ou aux adresses suivantes, jusqu'au 16 mai inclus : Dorioux, président ; Malton, secrétaire ; Genier, trésorier ; Colin, Marion, Michel, Astier, assesseurs.

Oullins, le 10 avril 1884. Le président de la commission : DORIEUX.

Les Enfants de Lyon.

(Chorale du 3^e arrondissement). — Cette société informe les personnes qui seraient désireuses d'en faire partie qu'elles peuvent se faire inscrire, au siège de la Société, 112, rue Molière, tous les mercredis et samedis de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir.

Elle informe également qu'un cours de solfège est spécialement organisé pour les personnes ne connaissant pas la musique.

Dames réunies. — Grande soirée-spectacle organisée par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Vaise. Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des sociétés de Lyon, prêteront leurs services pour cette œuvre.

Des billets sont déposés aux adresses suivantes : MM. Chassa, 4, rue de la République ; Garnier, rue Célu, 8 ; Lacour, rue Garibaldi, 136 ; Ganiviat, cours Gambetta, 22 ; A la Chambre syndicale, rue Charbonnière, 12.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0.....	76 80	Egypte.....	341 25
4 1/2 0/0.....	108	Chemins Turs. »	»
Turs.....	8 97	Ottomans....	672 50
Extérieure..	60 13/16	Tabacs Turs. »	»
3 0/0 d/25.....	0.20	d'écart.	
— d/50.....	0.12		
4 1/2 0/0 d/25.....	0.22		
— d/50.....	0.12		

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs, composée de 6 pièces, avec terrasse.

Cette charmante habitation est située à la Cité Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

GRANDE PHOTOGRAPHIE NOUVELLE

Cours Lafayette, 120

T. VAN LAEYS

Le public aura, à des prix modérés, des Photographies parfaitement ressemblantes et retouchées avec soin.

Portraits après décès — Agrandissements Reproductions

Guérison radicale des **HERNIES** Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison.

THERON & Co, 28, rue Comte, à Lyon. Cette maison est chargée d'opérations de guérison.

GRANDE CÔTE, 87, LYON

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés. Prix modérés.

SPECTACLES DU 24 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/2. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. Pour les représentations de Mme Pasca, *Séraphine*, comédie en 5 actes de Victorien Sardou.

Cirque Rancy. — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grandes représentations équestres.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Panorama de Lyon. 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

Casino des Arts. — Spectacle varié.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Alcazar. — Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante.

Casino de Vaise. — Tous les dimanches et fêtes, grand concert suivi de bal.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, avenue de la Liberté, 72.

UNION CENTRALE

Paye intégralement ses sinistres. — Assurances contre la mortalité des bestiaux. — Demande agents sérieux pour arrondissements et cantons.

Siège : 150, Rue Dareid-Johnston, Bordeaux.

A LOUER DE SUITE

SALON MEUBLÉ

INDÉPENDANT

RUE DUGUESC 14, 100
angle du cours Morand

A VENDRE

MOBILIER COMPLET

ensemble ou séparément

S'adr. : d'Amboise, 12, au 1^{er}

POSITION

exceptionnelle pour un ménage. A LOUER au centre de Lyon un joli café-restaurant avec chambres garnies bien agencées et comptoir, peu de loyer. Ecrire : poste restante à Mme V. C., propriétaire.

M^{me} VALLET

Elève de Desbarrolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15, Lyon.

ARTICLES DE PARIS

Pipes, Canons
Parapluies
Réparations en tous genres

GRANDJANIN-HENRY

Rue Grenette, 14, Lyon

POUR acheter ou vendre un

fonds de commerce, s'adr. à l'AVENIR, c. Lafayette, 23, au 1^{er}. — Grandes occasions sur tous genres de fonds.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sur construction élevée sur le terrain des Hospices. Banque de prêts, 6, rue Sainte-Catherine.

EXPÉDITION FRANCO. EN FRANCE

Seule et LE VIN DÉPURATIF

A LA SALSAPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE
et à l'iodure de Potassium

préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salsapareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes : Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Abcès, Furoncles, Soreils, Gèlles, Asthmes, Goutte.

Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Adressez les demandes à M. le D^r de la

PHARMACIE MODERNE DE LYON

5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marie-des-Français

LE TRAITEMENT POUR 20 JOURS

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

KAOUX et Cie, 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43

80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions ; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnetts.

PRIX FIXE

A LA MONTRE AMÉRICAINE

Maison de confiance

Lyon — Cours Lafayette, 17 — Lyon

Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône)

ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE

Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait

P. MARION

EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS

Nettoyage de Montres 2 fr. — Grand ressort depuis 1 fr. 50. — Verre de montre double, 25 c. — Verre de montre glace plate 25 c. Montres argent dep. 20 fr. Montres or dep. 40 fr. Réveils dep. 5 fr. Grand choix de Montres neuves et d'occasion des Monts-de-Piété de Paris, Genève et Besançon, à des prix incroyables. Spécialité de réparations de pièces de précision — Achat d'or et d'argent, diamants, pierres fines, et reconnaissances de Monts-de-Piété.

Les Réparations sont garanties sur Facture.

NOTA. — Tous les articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et marqués en chiffres connus.

Boul^d de la Croix-Rousse, 151

LYON

CAFÉ BRONDE Escargots

SOUPE AU FROMAGE

Vente en gros du Journal

11, RUE QUATRE-CHAPEAUX, 11